



PARIS EN COMPAGNIE

AIDONS NOS AÎNÉS À SE DÉPLACER

Paris en Compagnie, c'est une communauté de citoyens qui s'engagent pour créer du lien social et accompagner les aînés parisiens dans leurs déplacements de proximité.



Le dispositif citoyen pour lutter contre l'isolement de nos aînés et favoriser l'engagement de tous !



À qui s'adresse le dispositif ?

Paris en Compagnie est ouvert à tous les aînés parisiens de plus de 65 ans qui souhaitent être accompagnés dans leurs déplacements de proximité et à tous les citoyens majeurs qui souhaitent s'engager bénévolement, simplement et en toute flexibilité.

Quels accompagnements ?

Les demandes d'accompagnements peuvent être réalisées par les aînés directement ou par les aidants (proches, professionnels, commerces de proximité, citoyens engagés, etc.). Les accompagnements ont lieu **tous les jours**, même le week-end, de **9h à 19h** et pour une durée maximale de **4 heures** :



DES SORTIES LOISIRS

Se balader dans le quartier, aller au cinéma, rendre visite à un proche...



DES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

Se rendre chez son kiné, son médecin traitant, à l'hôpital...



DES RENDEZ-VOUS ADMINISTRATIFS

Se rendre à la mairie d'arrondissement, à la préfecture...



DES APPELS DE CONVIVIALITÉ

Echanger et faire connaissance au bout du fil

Comment ça marche ?



L'AÎNÉ

**LE CITOYEN
ENGAGÉ**



Je m'inscris en contactant le 01 85 74 75 76 ou via le site internet.

1.

Je m'inscris en téléchargeant l'application mobile ou via le site internet.

Je fais ma demande d'accompagnement par téléphone une semaine à l'avance.

2.

Je participe à une réunion d'information obligatoire, afin de découvrir le dispositif et je fournis ma pièce d'identité.

Le citoyen engagé m'appelle pour confirmer les détails de notre sortie. Pour les appels de convivialité, je suis appelé le jour J.

3.

Je choisis l'accompagnement de mon choix sur l'application. Pour les sorties, je contacte mon aîné en avance pour confirmer notre rendez-vous.

L'aîné et le citoyen engagé se retrouvent pour leur sortie ou s'appellent pour discuter.

Suite aux sorties, je suis contacté par l'équipe de Paris en Compagnie pour savoir comment s'est déroulé l'accompagnement.

4.

Je fais mon retour d'expérience via l'application mobile.

Si besoin et avec mon accord, je peux être réorienté vers les structures adéquates. Je peux aussi programmer mon prochain accompagnement !

5.

Je participe, si je le souhaite, à des formations spécifiques sur le vieillissement ou l'utilisation des aides techniques.



Aîné et citoyen engagé sont invités à participer aux événements conviviaux organisés par Paris en Compagnie.



Le citoyen engagé rentre-t-il au domicile de l'aîné ?

Le citoyen engagé rejoint l'aîné sur le pas de porte de son appartement ou en bas de son immeuble mais n'entre pas à l'intérieur de son domicile.



Le citoyen engagé peut-il faire des courses pour l'aîné ?

Le citoyen engagé n'a pas vocation à assurer les courses quotidiennes de l'aîné mais peut l'accompagner dans un commerce de proximité pour une petite emplette.

Quelle assurance en cas d'incident durant un accompagnement ?

La responsabilité civile de chacun prévaut. A cela s'ajoute une assurance « Dommages causés à autrui » souscrite par le dispositif.



Envie d'en savoir plus ?



Appelez-nous au
01 85 74 75 76



Téléchargez notre application
Paris en Compagnie



Consultez notre site internet
www.parisencompagnie.org



Ecrivez-nous à
allo@parisencompagnie.org